

Scolarité des lauréats de l'examen professionnel et de la liste d'aptitude 2012

Selon la réponse qui a été donnée au syndicat National le 17 février dernier, l'ENFiP devrait faire connaître la répartition des lauréats entre sites de formation fin février - début mars.

La scolarité des inspecteurs lauréats de l'examen professionnel et des inspecteurs promus par liste d'aptitude des deux filières commencera le 2 mai 2012 et s'achèvera le 26 juillet 2012.

Elle concerne environ 600 collègues : 300 EP (140 GP et 160 FF) et 280 L/A (soit 120 GP et 160 FF), ce qui correspond à environ 23 à 24 groupes de formation.

Malgré notre opposition, compte tenu des différences de modalités du recrutement entre L/A et EP, l'Administration a décidé de regrouper les deux populations (L/A et EP) et, durant la formation dite de carrière, de regrouper les lauréats des deux filières.

Compte tenu des capacités d'accueil en salles, des ressources en enseignants et des plans de charge respectifs des établissements, les groupes seront répartis ainsi :

Nombre de groupes		
Établissements	Lauréats FGP	Lauréats FF
Lyon	2	1
Clermont-Ferrand	2	8
Noisiel	5	0
Noisy le Grand – Montaigne	1	3
Toulouse	0	2

Il est précisé que les lauréats EP/L/A, spécialité cadastre ou hypothèque, suivront leur scolarité à Toulouse ainsi que les informaticiens (quelle que soit leur filière).

Si certains recevaient une affectation « fiscalité », ils seraient réorientés pour la fin de leur stage vers un établissement en mesure de leur offrir la formation adaptée à leur affectation.

Le régime des frais de déplacement (dispositions du décret n°2006-781 du décret du 3 juillet 2006 et a rrêté interministériel du 1^{er} novembre 2006), et non des indemnités de stage, s'applique aux collègues concernés qui ne sont pas des stagiaires, mais des agents en formation.

William MACIAG – Julien CLAUDOT

Pour tout renseignement, appeler notre représentant en CAP locale au : 02-33-91-21-15
ou encore en adressant un message à : fo.ddfip050@dgifp.finances.gouv.fr

Secrétariat Départemental **FO** DGFIP 50
SIP de GRANVILLE
35 RUE DE HEREL 50407 GRANVILLE CEDEX
Tel : 02.33.91.21.15
@ : fo.ddfip050@dgifp.finances.gouv.fr

Le Site National : <http://www.fo-dgifp.fr>

Le Site **FO** DGFIP 50 : <http://www.fo-dgifp-sd.fr/050/>

« **Je – Nous – Tous** avec **FO !** »

BULLETIN d'ADHESION (à renvoyer au secrétariat **FO DGFIP 50)**

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse e-mail : _____

Grade : _____ Indice _____ Quotité travail _____

Affectation : _____

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section de la MANCHE.**

Fait à _____ le _____ (signature)

⇒ 66 % de la cotisation syndicale sont déductibles du montant de l'impôt sur le revenu

informations mises en ligne sur le site Le Site National : <http://www.fo-dgfip.fr>

- 3 janvier 2012** : Catégorie A – Accès au grade d’Inspecteur principal des Finances Publiques
- 5 janvier 2012** : Catégorie A – Prochain mouvement des conservateurs des Hypothèques
- 10 janvier 2012** : Emplois – Conditions de travail – Missions – Rémunérations – Agir dans l’unité le 2 février 2012 à la DGFIP
- 20 janvier 2012** : Classement des postes comptables – Classement des postes à l’étranger (TAF)
- 25 janvier 2012** : Catégorie C – Mouvement spécifique sur postes du 1^{er} juillet 2012
- 26 janvier 2012** : Catégorie B – Postes proposés au mouvement spécifique du 1^{er} juillet 2012
- 10 février 2012** : Comptables – Indemnité de conseil des comptables hospitaliers : F.O.-DGFIP demande la compensation intégration
- 13 février 2012** : Chorus – Compte rendu du GT Trajectoire comptable Chorus du 26 janvier 2012
- 15 février 2012** : Contrôleur des Finances Publiques – Compte rendu de la CAPN n°6 des 25 et 26 janvier 2012
- 16 février 2012** : Hôpital – Compte rendu du GT Secteur hospitalier du 9 février 2012
- 21 février 2012** : Contrôleur des Finances Publiques - Compte rendu de la CAPN n°6 des 13 et 14 février 2012
- 22 février 2012** : Règles de gestion - Compte rendu de la RTA du 15 février 2012 - Période de convergence 2013

Pour tout renseignement, appeler : 02-33-91-21-15
ou encore en adressant un message à : fo.ddfip050@dgfip.finances.gouv.fr

Secrétariat Départemental **FO** DGFIP 50
SIP de GRANVILLE
35 RUE DE HEREL 50407 GRANVILLE CEDEX
Tel : 02.33.91.21.15
@ : fo.ddfip050@dgfip.finances.gouv.fr

Le Site **FO** DGFIP 50 : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/050/>

« **Je – Nous - Tous** avec **FO !** »

BULLETIN d’ADHESION (à renvoyer au secrétariat **FO DGFIP 50)**

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse e-mail : _____

Grade : _____ Indice _____ Quotité travail _____

Affectation : _____

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section de la MANCHE.**

Fait à _____ le _____ (signature)

⇒ 66 % de la cotisation syndicale sont déductibles du montant de l’impôt sur le revenu